

# Conseil communal de Lausanne

---

Initiative : Interpellation  
Titre : Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer !  
Initiant : Louis DANA et Thanh-My TRAN-NHU

---

Le 17 octobre dernier, en marge du match opposant le Lausanne-Sport à Grasshopper Club Zurich, des heurts relativement importants se sont déroulés en fin de rencontre. Des supporters des deux clubs précités ont pu se croiser dès le coup de sifflet final de la rencontre. Selon un article paru le 17 octobre dernier sur le site Internet du quotidien *24 Heures*<sup>1</sup>, la police municipale, la police cantonale et un service de sécurité privé ont ainsi dû faire usage de la force et de moyens de contrainte afin de mettre un terme à ce qui peut être qualifié d'émeute. Les vitres d'un bus ont été brisées, des coups de poing et de ceintures ont été échangés entre supporters des deux camps. Par ailleurs, le chauffeur de l'un des bus chargé de ramener les supporters visiteurs à la gare de Lausanne se serait fait cracher dessus. Ces événements appellent les questions suivantes :

1. Un service de sécurité privé semble être intervenu sur la voie publique. Ne serait-ce pas aux fonctionnaires de police de mener de telles interventions en voirie ? Si tel est le cas, quelles sont les raisons qui ont poussé la police à laisser agir dit service de sécurité privé ?
2. Comment expliquer que la zone des supporters visiteurs et ses abords immédiats ne soit pas hermétiquement fermée ? Des améliorations architecturales ne devraient-elles pas être envisagées ? Le nombre de fonctionnaires de police présents lors de cette rencontre était-il suffisant ?
3. Pour quelles raisons les cars des supporters visiteurs passent-ils si proche des supporters lausannois. Ne serait-il pas judicieux de faire remonter ces cars par la route du Châtelard après la fin du match ?
4. Lorsque la place de la gare de Lausanne ne pourra plus accueillir de bus pour cause de travaux, la Municipalité a-t-elle envisagé de faire arriver les trains spéciaux de supporters dans d'autres gares de la région lausannoise et, partant, de faire aller et venir les bus de supporters depuis ces mêmes gares ?
5. La police municipale peut-elle faire état de contrôle d'identité et/ou d'arrestations lors de cette journée ? Si tel est le cas, peut-elle chiffrer ces deux opérations ?
6. Si aucune opération susmentionnée ne peut être présentée, ou alors un nombre très réduit, la Municipalité ne juge-t-elle pas problématique de systématiquement contrôler, arrêter et présenter à la justice des manifestants souvent bien plus pacifiques que les supporters dont la présente interpellation fait état ? La Municipalité ne juge-t-elle pas qu'elle commet ici un double poids, deux mesures important ? On pense notamment aux manifestants pour le climat qui sont jugés par la justice vaudoise à l'heure de la rédaction de ces lignes.

L'interpellateur soussigné remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 9 novembre 2021

  
Louis DANA

  
Thanh-My Tran-Nhu

---

<sup>1</sup> Site Internet du quotidien *24 Heures* (<https://www.24heures.ch/ca-a-chauffe-a-la-sortie-de-la-tuiliere-320888547344>; page consultée le 25 octobre 2021).